



CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT

COMMUNIQUÉ DE LA CRH – CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT

Paris, le 28 juillet 2009

u

Actualisation du document de référence 2008

Un document d'actualisation du document de référence 2008 de la CRH - Caisse de Refinancement de l'Habitat (déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF le 6 février 2009 sous le numéro D. 09-0058) a été déposé auprès de l'AMF le 28 juillet 2009.

Ce document comporte le rapport financier semestriel en page 5 et le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire au 30 juin 2009 en page 7.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce document est tenu gratuitement à la disposition du public, il peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la société : www.crh-bonds.com, rubrique « Documents de référence ». Ce document peut également être consulté et téléchargé sur le site de l'AMF : www.amf-france.org.

u

A propos de la CRH – Caisse de Refinancement de l'Habitat

La CRH a été créée en juillet 1985 par le gouvernement français en qualité d'agence centrale de refinancement des prêts au logement émettant dans un cadre légal spécifique des obligations hypothécaires garanties explicitement par l'Etat.

Aujourd'hui, les obligations émises par la CRH n'ont pas la garantie de l'Etat. Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 complété par l'article 36 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, à cette garantie est substitué un privilège conféré aux obligataires sur les sommes ou valeurs provenant des billets à ordre matérialisant les prêts accordés aux banques par la CRH dans le cadre du refinancement de leurs prêts au logement.

Contact investisseurs : + 33 (0)6 80 40 78 03

Henry RAYMOND

henry.raymond@crh-bonds.com

**CRH – Caisse de Refinancement
de l'Habitat**

35 rue La Boétie
75008 PARIS

Téléphone : + 33 (0)1 42 89 49 10
Télécopie : + 33 (0)1 42 89 29 67